



En l'Hôtel de Ville, le 18 avril 2015

Date de convocation : 10 avril 2015

	à 20 h 30
Nombre de membres en exercice...	29
Nombre de membres présents.....	24
Nombre de pouvoir.....	3
Nombre de suffrages exprimés...	27

PROCES-VERBAL SUCCINCT

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 16 AVRIL 2015

01. Procès-verbal du 5 mars 2015. UNANIMITE.

02. Conseil des Sages : création.

Il est décidé :

- d'instituer le Conseil des Sages ;
- de fixer sa composition à 12 membres ;
- de désigner, sur proposition de M. le Maire, les personnes suivantes en qualité de membres du Conseil des Sages, après avoir précisé, à l'unanimité, qu'il optait pour un scrutin à main levée :

➤ au titre des anciens membres du Conseil Municipal :

- * M. BINANT Michel,
- * Mme GALTIER Marianne,
- * M. MALFROID Claude,
- * M. MAURICE Etienne,
- * M. MONTAGNE Bernard,
- * M. THORAIN Georges,

➤ au titre des retraités sans activité professionnelle :

- * Mme CAILLE Claudine,
- * M. DEVAUX Maurice,
- * Mme HUDEC Suzanne,
- * Mme PARÂTRE Martine,
- * M. ROUGÉ Jacques,
- * Mme TALBOT Elisabeth ;

- que ce comité consultatif pourra être consulté, à l'initiative du Maire, sur tout projet d'intérêt communal.

22 VOIX POUR - 4 VOIX CONTRE - 1 ABSTENTION.

03. Versement d'une subvention exceptionnelle. Il est décidé :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 1.400 € à la Société de Tennis de Table de Ballancourt (STTB) ;
- que la dépense en résultant sera prélevée à l'article correspondant du budget communal de l'exercice 2015.

UNANIMITE.

04. Médiathèque municipale.

04.01. Implantation, fourniture et pose du mobilier intérieur et extérieur : signature des marchés. Il est décidé :

- d'autoriser M. le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci un adjoint, à signer les marchés de fourniture à intervenir dans le cadre de l'implantation, la fourniture et la pose du mobilier intérieur et extérieur de la

médiathèque municipale, actuellement en cours de construction, pour chacun des 2 lots conformément au tableau ci-dessous :

<i>Intitulé lot concerné</i>	<i>Titulaire du marché</i>	<i>Montant € HT</i>	<i>Montant € TTC</i>
<i>Lot n° 1 : Mobilier intérieur</i>	<i>Société BRM MOBILIER 81 boulevard de Thouars Parc d'activités de Saint-Porchaire 79300 BRESSUIRE</i>	<i>150 385,20</i>	<i>180 462,24</i>
<i>Lot n° 2 : Mobilier extérieur</i>	<i>Société BRM MOBILIER 81 boulevard de Thouars Parc d'activités de Saint-Porchaire 79300 BRESSUIRE</i>	<i>18 531,47</i>	<i>22 237,76</i>
TOTAL		168 916,67	202 700,00

- que les dépenses en résultant seront prélevées aux différents articles correspondants du budget communal.

UNANIMITE.

04.02. Equipements mobiliers et informatiques : demandes de subventions. Il est décidé :

- d'approuver conformément à l'état joint en annexe le plan de financement ainsi que l'échéancier pluriannuel des dépenses en équipement en mobilier, matériels informatiques, numériques et audiovisuels, le 1^{er} fonds en matière de ressources numériques et le déménagement pour un montant total de dépense subventionnable de 250.084 € HT, soit 299.461 € TTC;
- de solliciter une subvention la plus élevée possible de l'Etat au titre de la DGD Bibliothèques pour les équipements mobiliers, les équipements informatiques, numériques et audiovisuels, le 1^{er} fonds en matière de ressources numériques et le déménagement ;
- de solliciter une subvention la plus élevée possible de la Région Ile de France au titre de l'intervention régionale consacrée au contenu culturel des nouvelles technologies pour les équipements informatiques, numériques et audiovisuels, le 1^{er} fonds en matière de ressources numériques et le déménagement ;
- d'autoriser M. le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci un adjoint, à solliciter les aides financières et à signer toutes pièces se rapportant à ces dossiers de demande de subvention ;
- d'autoriser M. le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci à un adjoint, à poursuivre l'exécution de la présente délibération ;
- que les recettes en résultant seront inscrites aux articles correspondants du budget communal.

UNANIMITE.

05. Acquisition de deux locaux commerciaux (copropriété sise 29-31 rue de la Papeterie).

Il est décidé :

- d'acquérir au prix de 110.000 €, frais d'agence inclus, le lot n° 102 d'une surface de 59,60 m² environ et le lot n° 103 d'une surface de 65,60 m² environ ainsi que la cave associée à ces locaux d'une surface de 22 m² environ, appartenant à la copropriété sise 29-31 rue de la Papeterie, cadastrée section BC n° 371 d'une superficie totale de 3.396 m², au profit de la SCI La Turelle, sise 5 allée de la Tour à Paris (75016) ;
- d'autoriser M. le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci un adjoint, à signer la promesse de vente correspondante, le cas échéant, ainsi que l'acte authentique à intervenir avec le propriétaire ;
- que les frais de notaire seront à la charge de la commune ;
- que toutes les opérations comptables correspondant à cette opération immobilière soient effectuées sur le budget communal ;
- de donner à M. le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci à un adjoint, pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

UNANIMITE.

06. Communauté de Communes du Val d'Essonne (CCVE) : mise en œuvre de l'accord local dans le cadre de la désignation des représentants siégeant au Conseil Communautaire.

Il est décidé de:

- proposer de retenir le nombre de 54 conseillers communautaires dans le cadre de l'application de l'accord local ;
- proposer la répartition suivante des sièges au sein du conseil communautaire de la communauté de communes du Val d'Essonne en tenant compte des populations du territoire de chaque commune du Val d'Essonne conformément au tableau ci-dessous :

	Population	Accord local 2015
AUVERNAUX	347	1
BALLANCOURT-SUR-ESSONNE	7.454	6
BAULNE	1.306	1
CERNY	3.332	3
CHAMPCUEIL	2.828	3
CHEVANNES	1.731	2
D'HUISON-LONGUEVILLE	1.438	2
ECHARCON	782	1
FONTENAY-LE-VICOMTE	1.283	1
GUIGNEVILLE-SUR-ESSONNE	939	1
ITTEVILLE	6.613	5
LA FERTE ALAIS	3.982	3
LEUDEVILLE	1.411	2
MENNECY	13.127	10
NAINVILLE-LES-ROCHES	463	1
ORMOY	1.929	2
ORVEAU	192	1
SAINT VRAIN	2.921	3
VAYRES-SUR-ESSONNE	782	1
VERT-LE-GRAND	2.396	2
VERT-LE-PETIT	2.776	3
TOTAL	58.032	54

- de demander à M. le Maire de transmettre ce projet d'accord local à Monsieur le Préfet de l'Essonne ainsi qu'au Président de la Communauté de Communes du Val d'Essonne.

UNANIMITE.

07. SIARCE (Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Réseaux et de Cours d'Eau) : contrat de bassin Essonne aval 2015-2018. Il est décidé :

- d'approuver le projet de contrat de bassin « Essonne aval » 2015-2018 à conclure avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie, le Conseil Régional d'Ile-de-France, le Conseil Général de l'Essonne, le Conseil Général de Seine-et-Marne, ainsi qu'avec douze maîtres d'ouvrage, dont le SIARCE porteur et animateur du contrat, et quarante-deux communes du bassin versant considéré ;
- autorise M. le Maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci un adjoint, à signer ledit contrat ainsi que tout document afférent nécessaire.

08. Dénomination du parc de stationnement aménagé rue du Martroy. Il est décidé :

- d'approuver la dénomination du parc de stationnement implanté rue du Martroy :
* Parking des Communautés ;
- que les crédits nécessaires à la couverture des frais de fourniture et de pose des poteaux ou plaques indicatives seront inscrits à l'article correspondant du budget communal.

09. Délégations du Conseil Municipal au Maire et aux Adjointes : Informations.

Décision prise le 11 février 2015 par le Maire, ou en cas d'empêchement de celui-ci par un adjoint, dans le cadre des délégations reçues du Conseil Municipal par délibération n° 14.04.04 du 10 avril 2014.

09.01. Signature d'un marché de fournitures scolaires et de matériels d'activités créatives pour les écoles communales, les accueils de loisirs, les accueils périscolaires et les établissements de petite enfance de la commune de Ballancourt-sur-Essonne confié à la Société PL DIFFUSION.

Montant minimum annuel : 5.000 € HT

Montant maximum annuel : 40.000 € HT.

Les commandes passées par chaque responsable d'établissement.

Durée du marché à bons de commande : 1 an à compter de sa signature renouvelable tacitement deux fois, sans pouvoir excéder trois ans au total.

09.02. Signature d'un marché de services relatif à des prestations techniques pour la mise en lumière et la sonorisation des manifestations de la commune de Ballancourt-sur-Essonne confié à la Société STUDIO SAFRAN.

Montant minimum annuel : 2.000 € HT

Montant maximum annuel : 25.000 € HT.

Durée du marché à bons de commande : 1 an à compter du 1^{er} avril 2015 renouvelable tacitement deux fois, sans pouvoir excéder trois années au total.

09.03. Signature d'un contrat de cession relatif à l'organisation d'un spectacle intitulé "Ma vie rêvée" avec le Producteur "ROBIN PRODUCTION" (Vendredi 18 septembre 2015 à 20 h 30 - Espace Culturel Daniel Salvi).

Montant pour l'organisation du spectacle de Michel BOUJENAH : 12.660,00 € TTC (TVA à 5,5 %).

09.04. Signature d'un marché de techniques de l'information et de la communication (TIC) relatif à l'informatisation de la médiathèque municipale pour la mise en place d'un système intégré de gestion des bibliothèques (SIGB), d'un portail internet et d'un automate de prêt confié à l'Agence Française Informatique (AFI).

Montant total du marché : 20.312,00 € TTC.

Le système informatique de la médiathèque en cours de construction devra être opérationnel à partir du 1^{er} semestre 2016 pour une durée de 8 ans.

09.05. Signature d'un marché relatif à la maintenance des poteaux et bouches d'incendie de la commune de Ballancourt-sur-Essonne confié à la Société FCSI ERIC VIENNET.

Montant pour la maintenance préventive : forfait annuel de 1.979,17 € HT.

Montant pour la maintenance curative : marché à bons de commande d'un montant minimum annuel de 0,00 € HT et d'un montant maximum annuel de 20.000 € HT.

Durée du marché : 1 an à compter du 1^{er} avril 2015 renouvelable par tacite reconduction sans pouvoir excéder trois années au total.

09.06. Signature d'un contrat de tir relatif à la réalisation d'un spectacle pyrotechnique programmé le 13 juillet 2015 au stade municipal, sis rue de Chevannes, à Ballancourt-sur-Essonne avec la Société EURODROP.

Montant de la prestation : 7.000,00 € TTC.

09.07. Renouvellement du louage d'un immeuble sis à Ballancourt-sur-Essonne, rue de Chevannes (enceinte du stade communal).

Mise à disposition consentie à titre gracieux à partir du 1^{er} mai 2015, pour une période d'un an, charges dues par le preneur.

09.08. Signature d'un marché relatif à la fourniture et la livraison de produits d'entretien, petits matériels et consommables pour la commune de Ballancourt-sur-Essonne confié à la Société HERSAND - DELAISY KARGO.

Montant minimum annuel : 25.000 € HT

Montant maximum annuel : 60.000 € HT,

Durée du marché : 1 an à compter du 7 avril 2015 renouvelable par tacite reconduction, sans pouvoir excéder trois années au total.

10. Questions diverses.

10.01. Demande d'interdiction des jeux de ballons sur la place du Marché Couvert.

10.02. Commission Communale pour l'Accessibilité aux Personnes Handicapées (CCAPH).

Ont été désignés pour siéger au sein de cette commission par arrêté municipal du 15 avril 2015:

- Mme BAKWO Caroline, conseillère municipale,
- Mme TURON Claudine, Deuxième Adjointe au Maire chargée des Affaires Sociales,
- Mme JORANDON Nicole, conseillère municipale,
- M. TERRIER Michel, conseiller municipal,
- M. CASTAN Marcel, conseiller municipal,
- M. SEMUR Pierre, Premier Adjoint au Maire chargé des Travaux,
- Mme VANNIER Yvette,
- Mme HVOSTOFF Tatiana, administrateur de l'Association "Les Papillons Blancs de l'Essonne",
- M. PETIT-JEAN Xavier,

Le Maire,

Jacques MIONE.